



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉDOUARD GEFFRAY LANCE UNE EXPÉRIMENTATION INÉDITE SUR LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE DANS 18 DÉPARTEMENTS

Jeudi 23 avril 2026

Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, met en place une expérimentation inédite de construction de la carte scolaire dans 18 départements, répartis dans 17 académies, et représentatifs de la diversité des territoires français.

Sont ainsi concernés l'Aisne, les Hautes-Alpes, le Cantal, la Charente, les Côtes-d'Armor, le Doubs, la Drôme, le Finistère, la Gironde, l'Indre, la Loire-Atlantique, la Manche, la Meurthe-et-Moselle, le Pas-de-Calais, la Saône-et-Loire, les Yvelines, le Tarn-et-Garonne et la Martinique.

L'expérimentation repose sur un changement de méthode. À partir d'une projection démographique pluriannuelle, les acteurs de ces territoires travailleront ensemble leur carte scolaire au regard de différents critères, notamment les effectifs attendus et les contraintes de transport propres à chacun. C'est à partir de ce travail que sera ensuite déduit un schéma d'emploi cohérent, qui sera présenté en loi de finances.

Pour Édouard Geffray, *« Nous inversons la logique en partant du terrain et des réalités démographiques et géographiques de chaque territoire, pour construire ensuite le futur schéma d'emploi local. Cette nouvelle approche replace pleinement l'École au cœur des enjeux d'aménagement du territoire, avec une vision à long terme. »*

L'objectif de cette expérimentation est d'assurer le contrat social d'accessibilité de l'École de manière pérenne et d'améliorer l'offre scolaire dans un contexte de forte baisse démographique, alors que notre système éducatif devrait compter 1,7 million d'élèves en moins d'ici 2035.

Cet enjeu prospectif doit être largement partagé. C'est dans cette perspective que le ministre a organisé cette semaine un atelier prospectif thématique sur la démographie scolaire avec les organisations syndicales représentées en comité social d'administration du ministère de l'Éducation nationale (CSAMEN). Les travaux engagés avec celles-ci se poursuivront dans les prochaines semaines, en lien étroit avec les territoires concernés.

Les académies et départements de l'expérimentation :

- **Académie d'Amiens** – Aisne (02)
- **Académie d'Aix-Marseille** – Hautes-Alpes (05)
- **Académie de Clermont-Ferrand** – Cantal (15)
- **Académie de Poitiers** – Charente (16)
- **Académie de Rennes** – Côtes-d'Armor (22) et Finistère (29)
- **Académie de Besançon** – Doubs (25)
- **Académie de Grenoble** – Drôme (26)
- **Académie de Bordeaux** – Gironde (33)
- **Académie d'Orléans-Tours** – Indre (36)
- **Académie de Nantes** – Loire-Atlantique (44)
- **Académie de Normandie** – Manche (50)
- **Académie de Nancy-Metz** – Meurthe-et-Moselle (54)
- **Académie de Lille** – Pas-de-Calais (62)
- **Académie de Dijon** – Saône-et-Loire (71)
- **Académie de Versailles** – Yvelines (78)
- **Académie de Toulouse** – Tarn-et-Garonne (82)

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv